

**Conditions Particulières**  
**Option Téléphone par Satellite**  
**Version du 7 avril 2011**

**ARTICLE 1. PREAMBULE**

L'Option Téléphone par Satellite est proposée en option du Service Internet Satellite ou Pack Internet Satellite. Seuls les Clients bénéficiant de l'un ou l'autre de ces deux Services peuvent souscrire à l'Option Téléphone par Satellite.

Préalablement à votre souscription à l'Option Téléphone par Satellite, Vous vous engagez à prendre connaissance des Conditions Particulières, y compris les annexes, et à soumettre à NordNet toute question que Vous vous poseriez.

Les Conditions Particulières s'appliquent en sus des Conditions générales Internet Satellite ou Pack Internet Satellite, et prévalent sur toutes conditions générales, particulières ou, tout autre document que Vous auriez pu nous transmettre.

En cas de contradictions entre les présentes Conditions Particulières et les Conditions Générales de l'Internet Satellite ou du Pack Internet Satellite, les présentes Conditions Particulières prévaudront.

Le bénéfice de l'Option souscrite Vous est personnel. Vous ne pouvez céder ou transmettre l'Option de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit et préalable de la société NordNet.

**ARTICLE 2. DEFINITIONS**

Les définitions prévues dans cet article s'ajoutent aux définitions prévues au sein des Conditions Générales du Service Internet Satellite ou Pack Internet Satellite auquel Vous avez souscrit.

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat y compris dans les préambules de ces documents :

**Contrat** : Les présentes Conditions Particulières, en ce compris les éventuelles annexes, ainsi que toute condition spécifique visée sur le Bon de commande et/ou tout autre document visé dans l'un des documents précités et identifié comme faisant partie intégrante du Contrat et mis à la disposition du Client y compris via le site [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com).

**Contrat principal** : Contrat d'accès Internet Satellite ou Pack Internet Satellite, fournis par NordNet, définis au sein des Conditions Générales Internet Satellite ou Pack Internet Satellite.

**Coût de mise en relation** : charge fixe et incompressible de mise en relation technique avec Votre correspondant téléphonique.

**Kit téléphonie** : Matériel mis à la disposition du Client par NordNet dans le cadre de l'Option tel que décrit à l'article « Kit téléphonie ».

**Option(s)** : Service(s) supplémentaire(s) éventuellement choisi(s) par le Client afin de compléter le Service principal auquel il a souscrit.

Téléphone par Satellite ou Téléphonie IP ou Voix sur IP ou VoIP : Service permettant au Client de se raccorder au réseau de Téléphonie sur IP, d'émettre des appels vers les destinations identifiées et/ou opérateurs compatibles à l'aide d'un téléphone relié au matériel informatique dans les conditions définies et de recevoir des appels téléphoniques émis via les opérateurs disposant d'un réseau compatible, dans les conditions et selon les modalités définies par NordNet au sein des présentes et/ou du Site NordNet et/ ou de l'offre de souscription à l'Option.

### **ARTICLE 3. OBJET**

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles d'une part, NordNet met à Votre disposition et exécute l'Option Téléphone par Satellite et d'autre part, Vous pouvez accéder et utiliser cette Option.

### **ARTICLE 4. DROIT DE RETRACTATION**

En application de l'article L.121-20 du Code de la consommation, Vous pourrez, si Vous êtes un consommateur, exercer votre droit de rétractation dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de signature du bon de commande, ou de la validation de votre commande par tout autre moyen autorisé par NordNet.

La rétractation devra être demandée par lettre simple, mentionnant vos coordonnées complètes, le l'Option concernée ainsi que, si Vous en avez eu communication, votre login de connexion. Toutefois, Vous ne pourrez pas exercer votre droit de rétraction si Vous utilisez l'Option Téléphone par Satellite avant la fin du délai de sept (7) jours francs visé ci-dessus (article L.121-20-2 du Code de la consommation).

Nous attirons votre attention sur le fait que le délai de rétractation démarre à compter de la signature de votre bon de commande ou de la validation par Vous du process de commande, et non à compter de la livraison ou de l'installation du Kit téléphonie. En toute hypothèse, dès lors que Vous aurez ouvert le colis comprenant le Kit téléphonie, Vous ne pourrez plus Vous prévaloir d'un quelconque droit de rétractation.

### **ARTICLE 5. INFORMATIONS ET COORDONNEES**

Vous êtes soumis aux mêmes obligations concernant la communication et la mise à jour de vos informations et coordonnées que celles prévues au sein des Conditions Générales régissant Votre accès Internet Satellite ou Pack Internet Satellite NordNet.

**IMPORTANT** : Les appels à destination des services d'urgence (tels que, par exemple, services de police, pompiers, SAMU, etc.) sont automatiquement dirigés vers le centre d'intervention correspondant à la localisation géographique portée à la connaissance de NordNet lors de votre souscription à l'Option, via le champ « Adresse d'installation ». Il est donc nécessaire, en cas de modification de l'une ou l'autre de vos coordonnées, et notamment de l'adresse d'installation, que Vous en avertissiez au préalable et par écrit NordNet. A défaut, NordNet ne pourra être tenue pour responsable de l'acheminement des appels d'urgence vers un centre d'intervention éloigné.

#### **Déménagement**

En cas de déménagement, Vous pourrez demander à bénéficier de l'Option ou résilier l'Option dans les mêmes conditions que celles définies dans les Conditions Générales régissant votre accès Internet Satellite ou Pack Internet Satellite NordNet.

## ARTICLE 6. DESCRIPTION DE L'OPTION

Les caractéristiques de l'Option Téléphone par Satellite sont décrites au sein des présentes Conditions Particulières, du Bon de commande et en ligne sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com), dans la rubrique Outils, Onglet Téléphone par Satellite.

### 6.1 Présentation des formules d'abonnement

NordNet Vous propose l'Option déclinée en quatre (4) formules d'abonnement :

(i) Basic : Kit téléphonie, facturation à la consommation, appels gratuits entre les abonnés à la téléphonie sur IP proposée par NordNet, appels gratuits vers le service de messagerie vocale (888) et entre les abonnés à la téléphonie sur IP proposée par NordNet, tous les appels sont limités à deux heures de communication consécutives par appel (Vous devez raccrocher et pouvez rappeler votre correspondant ensuite), consultation de votre espace abonné sur [www.nordnet.fr](http://www.nordnet.fr) pour le journal des numéros appelés (4 derniers chiffres masqués) et le suivi de votre consommation, réception par courriel de vos messages vocaux, Coûts de la mise en relation et prix des appels consultables en annexe des Conditions Particulières.

(ii) Essentiel : Kit téléphonie, téléphone illimité vers les téléphones fixes situés en France métropolitaine de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09, appels gratuits vers le service de messagerie vocale (888) et entre les abonnés à la téléphonie sur IP proposée par NordNet, tous les appels sont limités à deux heures de communication par appel (Vous devez raccrocher et pouvez rappeler votre correspondant ensuite), consultation de votre espace abonné sur [www.nordnet.fr](http://www.nordnet.fr) pour le journal des numéros appelés (4 derniers chiffres masqués) et le suivi de votre consommation, réception par courriel de vos messages vocaux, Coûts de la mise en relation et prix des appels consultables en annexe des Conditions Particulières. Les communications hors forfait seront facturées à la consommation, dans les conditions définies ci-après.

(iii) Confort : Kit téléphonie, téléphone illimité vers les téléphones fixes situés en France métropolitaine de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09, 1 heure d'appels vers les téléphones mobiles en France et Amérique du Nord, ainsi que les téléphones fixes Europe Proche et Amérique du Nord (le détail des destinations est précisé ci-après), appels gratuits vers le service de messagerie vocale (888) et entre les abonnés à la téléphonie sur IP proposée par NordNet, tous les appels sont limités à deux heures de communication par appel (Vous devez raccrocher et pouvez rappeler votre correspondant ensuite), consultation de votre espace abonné sur [www.nordnet.fr](http://www.nordnet.fr) pour le journal des numéros appelés (4 derniers chiffres masqués) et le suivi de votre consommation, réception par courriel de vos messages vocaux, Coûts de la mise en relation et prix des appels consultables en annexe des Conditions Particulières. Les communications hors forfait seront facturées à la consommation, dans les conditions définies ci-après.

(iv) Prestige : Kit téléphonie, téléphone illimité vers les téléphones fixes situés en France métropolitaine de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09, 2 heures d'appels vers les téléphones mobiles en France et Amérique du Nord, ainsi que les téléphones fixes Europe Proche et Amérique du Nord (le détail des destinations est précisé ci-après), appels gratuits vers le service de messagerie vocale (888) et entre les abonnés à la téléphonie sur IP proposée par NordNet, tous les appels sont limités à deux heures de communication par appel (Vous devez raccrocher et pouvez rappeler votre correspondant ensuite), consultation de votre espace abonné sur [www.nordnet.fr](http://www.nordnet.fr) pour le journal des numéros appelés (4 derniers chiffres masqués) et le suivi de votre consommation, réception par courriel de vos messages vocaux, Coûts de la mise en relation et prix des appels consultables en annexe des Conditions Particulières. Les

communications hors forfait seront facturées à la consommation, dans les conditions définies ci-après.

Quelque soit la formule d'abonnement, Vous pouvez appeler les numéros spéciaux (notamment numéros surtaxés de type 08 et numéros courts), lesquels sont facturés à la consommation selon les tarifs accessibles sur le Site NordNet et en annexe des présentes.

Les appels, qu'ils soient compris ou non dans un forfait, sont décomptés à la seconde, sauf pour les appels vers les numéros spéciaux qui sont facturés à la minute.

Dans le cadre des formules Confort et Prestige, on entend par téléphone fixe Proche Europe : Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, îles Canaries, île de Guernesey, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

Dans le cadre des formules Confort et Prestige, on entend par mobile et téléphone fixe Amérique du Nord : États-Unis, Canada.

Les communications dans le cadre de la formule Basic, ainsi que toute communication hors forfait pour les formules Essentiel, Confort et Prestige, ou hors des destinations définies au sein du(des) forfait(s) proposé(s) dans le cadre de ces formules seront facturées à la seconde, sauf pour les numéros spéciaux qui sont facturés à la minute, aux tarifs en vigueur, fonction des destinations d'appels ou du numéro spécial appelé, disponibles sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com), rubrique Outils, onglet Téléphone par Satellite, reproduits en Annexe.

Un Coût de mise en relation, variable en fonction de la destination de l'appel ou du numéro spécial appelé, sera également ajouté pour chaque appel passé hors forfait. Son coût est défini sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com), rubrique Outils, Onglet Téléphone par Satellite, ainsi que dans les conditions de l'offre et en annexe des présentes Conditions Particulières.

En outre, s'agissant des appels vers les numéros spéciaux (notamment numéros permettant l'accès à un service à valeur ajoutée et numéros courts), un prix destiné à rémunérer la prestation de service obtenue en appelant ce numéro pourra Vous être facturé (ce prix est déterminé par le fournisseur du service ainsi appelé).

Dans le cadre des forfaits d'appels vers les téléphones mobiles en France et Amérique du Nord, ainsi que les téléphones fixes Europe Proche et Amérique du Nord, les minutes non consommées à la fin du mois ne feront l'objet d'aucun report au titre du mois suivant.

## 6.2 Présentation de l'Option Téléphone par Satellite

Quelle que soit la formule, l'Option Téléphone par Satellite Vous permet de bénéficier :

- d'un Kit téléphonie
- d'une ligne téléphonique IP via votre connexion Internet Satellite ou Pack Internet Satellite souscrite auprès de NordNet,
- de la consultation dans votre espace abonné le journal des numéros appelés et l'état de votre consommation,
- de la réception par courriel de vos messages vocaux.

### 6.2.1 Le Kit téléphonie

Le Kit téléphonie comprend un boîtier de communication voIP et les câbles nécessaires à son raccordement. Le boîtier de communication voIP doit être branché sur le routeur, lui-même éventuellement relié à votre ordinateur.

Le Client peut alors relier un téléphone compatible afin de bénéficier de l'Option. Le téléphone n'est pas fourni par NordNet.

### 6.2.2 La ligne téléphonique IP

La souscription à l'Option autorise le Client à disposer de l'Option dans la limite d'un (1) numéro de ligne de Téléphonie IP par souscription au Service Internet Satellite ou Pack Internet Satellite.

Un numéro de téléphone de type 09xxxxxxxx sera attribué par NordNet au Client (sur indication de PSN, notre opérateur de téléphonie IP).

NordNet pourra modifier le numéro de téléphone du Client sur simple notification de la part de NordNet.

Ce numéro permettra au Client d'être appelé par toute personne, moyennant le coût d'un appel local (pour tout appel depuis un poste fixe national et sous réserve de l'éventuel surcoût appliqué par l'opérateur de l'appelant), mais également d'appeler l'ensemble des numéros de postes fixes et mobiles dans les limites notamment géographiques, et selon la tarification telle que prévue pour la formule à laquelle le Client a souscrit et tel que décrit au sein des Conditions Particulières, y compris en annexe, et sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com), rubrique Outils, Onglet Téléphone par Satellite.

Le Client est informé que les appels entrants ou sortants vers un numéro court ou spécial (notamment de type 08xxxxxxxx) ne pourront être transmis que s'il existe un protocole d'accord entre les différents opérateurs permettant cet acheminement. Le Client est ainsi informé qu'en cas d'appel émis vers les numéros spéciaux et notamment les numéros surtaxés de type 08 et/ou les numéros courts, la communication est susceptible de ne pas aboutir.

### 6.2.3 L'espace abonné

La liste des numéros appelés au titre du mois précédent et du mois en cours sera présentée dans l'espace abonné du Client, accessible à partir de [www.nordnet.fr](http://www.nordnet.fr).

Les 4 derniers chiffres des numéros appelés sont masqués.

Vous pourrez à l'aide de la liste des numéros appelés au titre du mois en cours vérifier l'état de votre consommation.

### 6.2.4 Réception de vos messages vocaux

Vous pouvez consulter vos messages vocaux en composant le 888 sur votre ligne téléphonique IP ou les recevoir par courriel.

Vous bénéficiez en effet de la réception sur votre boîte aux lettres électroniques des messages vocaux laissés via votre ligne téléphonique IP. Ces messages seront adressés sur l'adresse de courriel principal de votre compte abonné.

La consultation de vos messages vocaux via votre boîte aux lettres électroniques est fonction des capacités de la boîte aux lettres électroniques que vous avez sélectionnée.

Pour rappel, NordNet se réserve le droit de ne pas acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à dix (10) Mo (Méga Octets). Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du (des) message(s) concerné(s).

Il Vous appartient le cas échéant, de libérer l'espace nécessaire à la réception de vos messages sur votre boîte aux lettres électroniques.

Vous devez également le cas échéant paramétrer vos antivirus, antispam et firewall.

Si le paramétrage de vos antivirus, antispam et firewall empêche la réception par courriel de vos messages vocaux, NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une incompatibilité technique entre ces outils de protection et le service de réception par courriel de vos messages vocaux.

De manière générale, NordNet ne pourra être tenue responsable des incompatibilités techniques quelles qu'elles soient entre le service de réception par courriel de vos messages vocaux fourni par NordNet et les services fournis par des tiers dès lors que cette incompatibilité ne provient pas d'un défaut de conformité du service fourni par NordNet.

## **ARTICLE 7. LIVRAISON, INSTALLATION ET UTILISATION**

### **7.1 Livraison**

La livraison du Kit téléphonie, mis à disposition du Client est effectuée à l'adresse indiquée par le Client lors de sa souscription à l'Option, auprès de toute personne présente à l'adresse susvisée ou, en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de mise à disposition, ou encore à votre prestataire si Vous avez souscrit à l'Option par son intermédiaire.

En cas de rupture des stocks disponibles, NordNet se réserve le droit de fournir un Kit téléphonie équivalent.

En cas d'impossibilité pour NordNet de fournir le Kit téléphonie, dans les dix (10) jours de la réception de la souscription à l'Option par le Client, ce dernier pourra demander l'annulation de la souscription à l'Option et le remboursement des sommes éventuellement payées d'avance au titre de cette Option. En aucun cas ceci ne pourra entraîner l'annulation de la souscription au Service d'accès Internet par satellite (Internet Satellite ou Pack Internet Satellite).

### **7.2 Transport**

Le Client s'engage à ne pas retarder la réception du Kit téléphonie.

Il appartient au Client, ou à la personne réceptionnant le matériel pour son compte, de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception du Kit téléphonie.

### **7.3 Réserve de propriété – Transfert de risques**

Le Kit téléphonie et l'ensemble des éléments le composant est mis à disposition du Client, par NordNet, jusqu'à la résiliation de l'Option par l'une ou l'autre des parties. Il reste par conséquent la propriété pleine et entière de NordNet. Le Client ne peut donc céder, transmettre, ou donner en location le boîtier de communication voIP ou un quelconque autre élément du Kit téléphonie.

Les créanciers du Client ne peuvent saisir le boîtier de communication voIP ni plus généralement le Kit téléphonie.

La propriété du Kit téléphonie mis à disposition du Client, ne sera en aucun cas transférée au Client, à moins qu'il ne procède au paiement intégral du prix du Kit téléphonie, au plus tard au jour de la résiliation de l'Option.

Cependant, la charge des risques de détérioration (sous réserve de l'usure normale du matériel), de fait d'un tiers, d'intempéries, de perte ou de vol du Kit téléphonie sera transférée au Client dès sa réception et pendant toute la durée de sa mise à disposition par NordNet. Vous serez donc responsable en cas de réalisation de ces risques. Le Client devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques conformément à l'article « Assurances » ci-après.

#### 7.4 Produits défectueux – Retour de matériel

En cas de défectuosité du produit, NordNet s'engage à remplacer le produit que Vous lui aurez retourné selon la procédure décrite ci-dessous.

A l'issue de l'abonnement à l'Option ou en cas de dysfonctionnement avéré du boîtier de communication voIP, le Kit téléphonie mis à votre disposition par NordNet doit être retourné au complet, en bon état de fonctionnement le cas échéant (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre) dans son emballage d'origine, en colis recommandé avec demande d'avis de réception ou à l'aide du bon de retour éventuellement fourni par NordNet, dans un délai de huit (8) jours à compter de la résiliation de l'Option ou du dysfonctionnement avéré. A défaut, une mise en demeure de respecter les engagements relatifs au retour du Kit téléphonie pourra être adressée par NordNet au Client.

Si le Client ne s'est pas conformé à ses obligations dans un délai de dix (10) jours à compter de l'envoi de la mise en demeure susvisée, les parties considèreront que le Client a décidé de conserver le Kit téléphonie.

Les produits non retournés dans les conditions précitées pourront être facturés au Client au prix de leur valeur à neuf défini par le constructeur de l'équipement.

#### 7.5 Assurances

Il appartient au Client de disposer d'une assurance couvrant les dommages subis et causés par le Kit téléphonie.

En cas de perte ou de vol de tout ou partie du Kit téléphonie, ou encore en cas de détérioration ayant une origine extérieure au Kit téléphonie (dommage causé par un tiers, par les intempéries, etc...), il Vous appartient d'effectuer la déclaration de sinistre auprès de votre assureur. NordNet Vous facturera la partie du Kit téléphonie touchée par le sinistre, au prix de valeur à neuf indiqué sur le Site, à charge pour Vous, si Vous bénéficiez des assurances nécessaires, de Vous rapprocher de votre assureur afin d'en obtenir le remboursement.

A réception de votre paiement, NordNet Vous livrera un produit équivalent au produit perdu ou volé. La somme correspondante pourra être prélevée sur votre compte ou payée par chèque. Le paiement peut Vous être demandé avant la livraison.

En tout état de cause, Vous êtes informé du fait que NordNet ne peut confirmer l'origine du sinistre affectant le Kit téléphonie auprès de votre compagnie d'assurances, ni par conséquent les mesures nécessaires afin d'y remédier.

Il appartient donc au Client de fournir à sa compagnie d'assurances tout justificatif que celle-ci pourrait solliciter en vue de procéder au remboursement.

## 7.6 Installation

### 7.6.1 Vérifications préliminaires

L'accès à l'Option nécessite la compatibilité technique de votre téléphone et/ou des accessoires avec le Kit téléphonie.

Pour ce faire, vos équipements en lien avec l'Option doivent répondre aux caractéristiques spécifiées par le constructeur du Kit téléphonie et/ou spécifiées le cas échéant par NordNet.

Le cas échéant, NordNet ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable d'une incompatibilité technique liée notamment à la fourniture d'informations erronées par le Client ou de modifications effectuées par ce dernier.

L'accès à la Téléphonie IP nécessite également que votre téléphone soit relié au boîtier de communication voIP fourni par NordNet, lui-même relié au routeur relié à votre démodulateur satellite.

Le Client doit effectuer toute vérification relative aux conditions d'accès telles que décrites ci-dessus.

Le Client est responsable de l'installation des équipements de terminaison nécessaires au bon fonctionnement de la Téléphonie IP tels que téléphone, câbles, etc. selon les spécifications fournies par le constructeur et le cas échéant par NordNet.

Le volume consommé dans le cadre de l'Utilisation de l'Option ne sera pas imputé sur le volume de données échangées, influant sur le débit de votre connexion Internet dans le cadre de votre Contrat Principal.

### 7.6.2 Identifiants

Les identifiants qui Vous sont éventuellement communiqués dans le cadre de l'Option, sont régis par les mêmes règles que celles prévues dans le cadre du Service Internet Satellite ou Pack Internet Satellite à l'article « Identifiants » des conditions générales applicables.

### 7.6.3 Utilisation de la Téléphonie IP

La Téléphonie IP doit être utilisée conformément aux lois et réglementations en vigueur.

La Téléphonie IP ne peut en aucun cas être utilisée dans des lieux publics ou espaces commerciaux à usage public. Ceci exclut en particulier son usage sur des bornes en libre service, espaces de type « Centre d'Appel », salons de démonstrations temporaires ou permanents, à moins qu'il ne soit expressément autorisé par NordNet.

La Téléphonie IP ne pourra en aucun cas être relié à un appareil de type télécopie. A défaut, NordNet se réserve le droit de suspendre, voire de résilier l'Option dans les conditions définies aux articles « Suspension » et « Résiliation ».



L'utilisation de l'Option nécessite obligatoirement une connexion à Internet. Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à maintenir son accès à Internet par satellite et à sécuriser le dit accès ainsi que l'ordinateur à partir duquel il est installé, notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion de tiers.

Le Client reconnaît que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels.

Dans ces conditions, NordNet ne peut être tenu responsable du défaut de sécurisation de l'accès à Internet et/ou de l'ordinateur du Client.

#### 7.6.4 Qualité de la communication et Continuité du service

Dans le cadre de l'Option Téléphone par Satellite, le Client est informé du fait que la qualité de l'écoute et de la communication en général peut être moindre par rapport à la qualité d'une ligne téléphonique classique. De plus, dans le cadre d'une transmission par satellite, le service de téléphonie subit les contraintes liées à cette technologie : temps de transit de la voix, perturbations liées aux conditions météorologiques, etc.

Compte tenu de la nature de la technologie employée et de l'intervention de tiers à la fourniture de l'Option (tel que, par exemple, la saturation du réseau satellite ASTRA2Connect, Votre fournisseur d'électricité, le fournisseur de Téléphonie IP, etc.), NordNet ne peut Vous garantir la continuité du service de Téléphonie IP.

Vous reconnaissez ainsi être informé du fait que Vos action(s), omission(s) ou abstention(s) relativement notamment aux conditions d'accès spécifiques à la mise en oeuvre de l'Option (à titre d'exemples, défaut de connexion Internet de Votre fait, défaut d'alimentation électrique de vos équipements) sont susceptibles d'interrompre la continuité du service de Téléphonie IP.

NordNet vous conseille de maintenir une ligne téléphonique classique en complément de votre Option Téléphone par Satellite, notamment pour les situations d'urgence.

### **ARTICLE 8. MAINTENANCE**

Par ailleurs, NordNet peut être amenée à interrompre le service ou une partie du service pour des raisons de maintenance corrective et/ou évolutive nécessaire au bon fonctionnement du service et des matériels.

Vous serez prévenu dans la mesure du possible, et sous réserve du caractère urgent de l'opération, au minimum trois (3) jours à l'avance par une information personnelle ou, à tout le moins, par une information sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com). Sauf exception expressément prévue par NordNet au présent Contrat, ces interruptions pour maintenance n'ouvriront droit à aucune indemnité et la connexion sera rétablie dans un délai raisonnable, en fonction de l'opération de maintenance effectuée. NordNet assurera également sans supplément de prix, la maintenance des matériels et logiciels afin de conserver un niveau équivalent de fonctionnalité entre lesdits matériels et logiciels et l'état de la technique.

### **ARTICLE 9. TARIFS ET PAIEMENT**

Les dispositions relatives aux tarifs et paiement figurant au sein des Conditions Générales applicables au Service Internet Satellite ou Pack Internet Satellite auquel Vous avez souscrit s'appliquent à l'Option sauf indication contraire au sein de cet article.

En outre, sauf indication de nouvelles coordonnées bancaires lors de la souscription à l'Option, les informations communiquées lors de la souscription au Service Internet Satellite ou Pack Internet Satellite serviront à la facturation et au paiement des frais liés à l'Option.

Les tarifs en vigueur sont en libre consultation sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com), rubrique Outils, Onglet Téléphone par Satellite et sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées disponibles à l'article « Notification »).

Les frais d'ouverture de la ligne Vous seront facturés en même temps que le premier mois facturé au titre de l'abonnement à l'Option.

L'abonnement à l'Option est facturé par mois calendaire. Toutefois, le premier mois d'abonnement est facturé au prorata temporis en fonction de la date de mise en service de l'Option. Vous bénéficierez cependant au cours du premier mois d'abonnement de l'intégralité des forfaits éventuellement contenus dans la formule souscrite.

L'abonnement à l'Option est facturé d'avance sauf le cas particulier des Coûts de mise en relation et des consommations hors forfait (dépassement du temps accordé dans le cadre du forfait ou appels vers des destinations non comprises dans le forfait de Votre formule).

Les Coûts de mise en relation et les consommations hors forfaits seront facturés le premier jour ouvré du mois suivant le mois au cours duquel ils ont été enregistrés, sur la base des tarifs en vigueur, présentés en annexe et sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com), rubrique Outils, Onglet Téléphone par Satellite.

## **ARTICLE 10. CHANGER DE FORMULE – MIGRER**

### 10.1 Modification à l'initiative de NordNet (proposition de migration)

NordNet se réserve le droit de modifier de façon évolutive l'Option, sans en altérer les services tels qu'ils existent au moment de la souscription, afin de la doter de services, de fonctionnalités et de technologies équivalents ou supérieurs, sans toutefois que les caractéristiques essentielles de l'Option ne s'en trouvent affectées. Dans ce cas, le tarif sera maintenu, à moins que Vous ne demandiez à bénéficier d'une formule supérieure.

En cas de cessation de la formule à laquelle Vous avez souscrit, NordNet vous en avertira par courrier ou par courriel et vous proposera éventuellement de souscrire une nouvelle formule se substituant à votre ancienne formule. En cas d'opposition à la migration vers cette nouvelle formule qui Vous serait proposée,

Vous pourrez résilier le Contrat en cours par l'envoi d'un courrier, dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification reçue par courrier ou par courriel. Vous serez remboursé de toute somme payée d'avance couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera donc calculé au prorata temporis.

En cas de souscription à une autre formule, cette somme sera automatiquement déduite de la somme due au titre de la souscription de cette autre formule.

La souscription à cette nouvelle formule se fera aux conditions en vigueur (telles que notamment les conditions générales/particulières, les conditions tarifaires, la durée d'engagement, etc.).

Les mêmes conditions que celles figurant au paragraphe précédent sont applicables en cas de cessation de l'Option dès lors que NordNet est en mesure de Vous proposer une Option de substitution.

## 10.2 Modification à Votre initiative (demande de migration)

Vous pouvez demander à migrer d'une formule Téléphone par Satellite vers une autre (ou toute autre formule d'abonnement compatible) à tout moment au cours de Votre abonnement et dans une limite de trois (3) changements de formule sur une période de douze (12) mois consécutifs.

Au delà de trois (3) migrations par période de douze (12) mois consécutifs, une participation aux frais pourra Vous être facturée par NordNet.

Toute demande de changement de formule doit être adressée par le Client, à NordNet, par lettre simple (adresse disponible à l'article « Notification ») ou tout autre moyen en vigueur auprès de NordNet.

Si Vous avez demandé à migrer vers une formule inférieure (migration descendante), la migration sera effective le premier jour ouvré du mois suivant la validation de votre demande par NordNet, si l'état de Votre compte le permet.

Si Vous avez demandé à migrer vers une formule supérieure (migration ascendante), la migration sera effective dès sa validation par NordNet, si l'état de Votre compte le permet.

Vous devez avoir pris connaissance des tarifs et conditions du nouvel abonnement avant votre demande de migration. Ceux-ci sont disponibles sur le Site NordNet, rubrique Connexion Outils, Onglet Téléphone par Satellite ou sur simple demande auprès de NordNet.

Les caractéristiques, les tarifs et les conditions générales/particulières du nouvel abonnement seront applicables à compter du jour de la modification de l'abonnement par NordNet.

Antérieurement à la date de changement effectif de la formule, le Client conservera la formule d'abonnement dont il bénéficiait au jour de sa demande de migration.

## **ARTICLE 11. DONNEES PERSONNELLES – ANNUAIRES UNIVERSELS**

Les dispositions relatives aux données à caractère personnel et notamment vos droits et obligations relatifs à vos données figurent au sein des Conditions Générales de votre Service Internet Satellite ou Pack Internet Satellite. Ces dispositions sont complétées par les dispositions figurant au sein du présent article relatives aux annuaires et services de renseignement universels.

Les annuaires et services de renseignements universels ont vocation à regrouper les coordonnées de tous les abonnés à la téléphonie, quel que soit leur opérateur.

Concernant l'inscription et la protection de vos données à caractère personnel dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs, Vous pouvez à tout moment, en adressant votre demande dans les conditions prévues au sein de l'article « Données Personnelles » des Conditions Générales de votre accès à Internet par satellite, réaliser les demandes suivantes :

- Vous opposer à ce que les données vous concernant figurent dans les annuaires universels (inscription en « liste rouge ») ;
- Demander que votre adresse postale n'apparaisse pas ou que certaines données soient masquées, ces possibilités pouvant être restreintes en cas d'homonymie ;
- Demander à ce que les données à caractère personnel Vous concernant ne soient pas utilisées à des fins de prospection directe, sauf en ce qui concerne les services de NordNet ;

- Demander à ne pas pouvoir être identifié à partir de votre seul numéro de téléphone (« recherche inversée ») ;
- Demander, sous votre seule responsabilité, à ce que Votre profession soit précisée ;
- Demander l'inscription de votre adresse électronique dans les annuaires mis en ligne ;
- Demander, sous réserve de leur accord, l'inscription des autres utilisateurs de la ligne Téléphonie IP.

## **ARTICLE 12. RESPONSABILITE**

### 12.1 Limitation de responsabilité

Le fonctionnement du réseau Internet ainsi que la technologie utilisée rendant extrêmement aléatoire la qualité de service obtenue, notamment du fait que celle-ci ne dépend pas uniquement des capacités techniques de NordNet mais également de l'intervention de tiers, NordNet ne peut donc garantir la qualité du service qu'elle fournit.

Dans ces conditions, Vous acceptez que NordNet ne puisse être tenue responsable d'un quelconque préjudice, et notamment des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manques à gagner, de pertes de données ou de privation d'usage subis par Vous-même ou par un tiers, que Vous agissiez en responsabilité contractuelle ou quasi-contractuelle (faute) même si NordNet a été avertie de l'éventualité de tels dommages, sauf en cas de défaillance de son matériel ou de ses services qui serait de son fait.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de NordNet sera limitée au montant total que Vous aurez versé à NordNet pour l'abonnement à l'Option au cours de l'année précédent le dommage.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations.

Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Par ailleurs, NordNet respectera les dispositions de toute décision de justice ou de toute autorité compétente devenue définitive ou exécutoire et obligeant NordNet à suspendre ou supprimer l'Option ou le Service d'accès à Internet par Satellite et ne pourra être tenue responsable des conséquences liées au respect d'une telle décision.

En complément des cas exposés aux différents articles des Conditions Particulières et ci-dessus, NordNet ne pourra être tenue responsable, ni à Votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment :

1. d'un cas de force majeure tel que visé à l'article « force majeure »,
2. du non-respect par Vous du présent Contrat,
3. de l'utilisation par un tiers des informations transmises (en ce compris les identifiants) et de votre téléphone, et plus généralement de l'Option,
4. de la mauvaise installation des équipements et/ou logiciels par Vous, par un tiers ou par Votre prestataire,
5. de l'incompatibilité, du manque de fiabilité, du mauvais fonctionnement, des matériels et des services nécessaires au fonctionnement de l'Option autres que ceux fournis par NordNet,
6. de l'absence de protection de Votre installation technique raccordée à l'Internet,
7. de la non-communication ou de la communication erronée par Vous des informations requises,
8. de la modification de Votre installation technique raccordée à l'Internet et/ou de Votre installation électrique,

9. de l'interruption/suppression de l'Option en cas de coordonnées bancaires erronées ou défaut de paiement à NordNet.

Toutefois, si les dommages ont été causés en tout ou partie, du fait de NordNet, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera.

## 12.2 Votre responsabilité

Vous déclarez que l'utilisation qui sera faite de l'Option, directement ou indirectement, n'enfreint pas les droits des tiers, la réglementation applicable en France ou à l'étranger ou les dispositions des Conditions Particulières, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, etc.), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de délit de provocation, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques, etc. (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

NordNet n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à NordNet que l'utilisation de l'Option est contraire aux dispositions exposées ci-dessus, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, NordNet se réserve le droit de suspendre voire de résilier votre abonnement à l'Option.

Vous êtes seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par Vous-même à NordNet, à ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants ou préposés, ou à des tiers du fait de Votre utilisation de l'Option.

A ce titre, Vous vous engagez à indemniser, défendre, garantir la société NordNet, et/ou ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés contre toutes les conséquences dommageables et également, et de façon non limitative, en cas de plainte, action, ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, qui pourraient résulter de Votre violation d'une des dispositions du présent Contrat et notamment les dispositions relatives au respect des droits des tiers.

## **ARTICLE 13. FORCE MAJEURE**

L'article « Force Majeure » des Conditions Générales de Votre Service principal (Internet Satellite ou Pack Internet Satellite) s'applique à l'Option.

## **ARTICLE 14. DUREE DU CONTRAT**

Sauf dispositions spécifiques prévues au sein du Bon de commande, l'abonnement à l'Option est consenti pour une durée d'un (1) mois plus le mois en cours au jour de l'abonnement. En conséquence, tout abonnement aura pour échéance, le dernier jour du mois.

A l'issue de cette période, sera tacitement renouvelé par périodes successives d'un (1) mois,

## **ARTICLE 15. BLOCAGE**

NordNet se réserve le droit de suspendre le présent Contrat, sans préavis ni indemnité, conformément aux conditions fixées à l'article « Blocage » des Conditions Générales applicables, dans les cas prévus au sein des présentes Conditions Particulières ou des Conditions Générales applicables.

## **ARTICLE 16. RESILIATION**

### 16.1 Résiliation sans faute

A l'issue de votre période d'abonnement, l'abonnement à l'Option sera tacitement renouvelé par périodes d'un (1) mois, sauf résiliation du Contrat à l'initiative de l'une des parties.

Les conditions de résiliation de l'Option sont identiques à celles définies dans le cadre de votre Contrat principal Internet Satellite ou Pack Internet Satellite.

### 16.2 Résiliation pour faute

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre manque à ses engagements.

Dans ce cas, la partie victime du non respect d'une obligation contractuelle devra, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, mettre la partie défaillante en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la lettre de mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, le présent Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception lorsque NordNet est à l'initiative de la résiliation, et par l'envoi d'une lettre simple ou d'une lettre recommandée avec accusé de réception lorsque Vous êtes à l'initiative de la résiliation. Le cas échéant, il Vous appartiendra d'être en mesure de prouver votre résiliation. Nous vous recommandons par conséquent de conserver la preuve de l'envoi et de la date d'envoi de la lettre de résiliation.

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

De plus, NordNet se réserve le droit de poursuivre les Clients qui ne respecteraient pas les interdictions/engagements prévus par les présentes Conditions Particulières et de demander réparation de tout préjudice subi en conséquence, par elle-même, ses employés, ses représentants, de même que par tout tiers.

Toutefois si les dommages causés ont été, en tout ou partie, causés par NordNet, NordNet assumera sa part de responsabilité.

## **ARTICLE 17. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DE L'OPTION**

### 17.1 Contrat d'accès à Internet par Satellite

La cessation de l'abonnement à l'Option n'entraînera pas la cessation de Votre Contrat principal d'accès à Internet (Internet Satellite ou Pack Internet Satellite). A l'inverse, la cessation de Votre Contrat principal d'accès à Internet (Internet Satellite ou Pack Internet Satellite) entraînera la cessation de l'Option (hors les cas particuliers de migration).

### 17.2 Matériel

A la cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, Vous vous engagez à retourner à NordNet dans les conditions définies au sein des Conditions Particulières et notamment à l'article «Produits défectueux – Retour de matériel » le Kit téléphonie mis à votre disposition au titre de l'Option.

En cas d'obstacle, de refus, de destruction ou de perte du matériel qui Vous soit imputable, le matériel Vous sera alors facturé à sa valeur à neuf sur la base du tarif officiel du constructeur, tel qu'en vigueur lors de la remise dudit matériel.

Lorsque la résiliation est à l'initiative de NordNet, NordNet pourra à sa seule discrétion Vous demander de retourner le Kit téléphonie à sa charge ou Vous le laisser sans frais.

### 17.3 Services

A la cessation du Contrat, Vous ne bénéficierez plus de la Téléphonie IP ni des services en découlant.

## **ARTICLE 18. ASSISTANCE**

### 18.1 Assistance téléphonique

La souscription de l'Option comprend une assistance téléphonique.

Ce service est accessible uniquement depuis la France métropolitaine et est exclusivement réservé à la réponse aux questions administratives, techniques et commerciales uniquement liées à l'abonnement, au Service, son activation, son dysfonctionnement et aux éventuelles mises à jour/évolution/déclinaison du Service.

NordNet propose des lignes différentes selon la catégorie de question que Vous souhaitez poser.

L'appel vers l'assistance technique est effectué sur un numéro surtaxé au tarif de 0.34 € / minute (selon les tarifs pratiqués par votre opérateur).

L'appel vers l'assistance administrative ou commerciale ou pour la signalisation d'incident est effectué sur un numéro vert (gratuit depuis un poste fixe sous réserve des tarifs pratiqués par votre opérateur téléphonique). Les numéros d'appels et frais y relatifs sont précisés sur le Site NordNet.com, rubrique « Nous contacter ».

Les frais de téléphone liés à l'accès à l'assistance téléphonique pour les questions techniques ne seront pas remboursés par NordNet.

L'assistance sera rendue par NordNet aux heures habituelles d'ouverture de NordNet.

Les conversations téléphoniques que Vous aurez avec les personnes assurant l'assistance téléphonique de NordNet pourront faire l'objet d'un enregistrement, dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Le cas échéant, Vous en serez averti lors de la conversation téléphonique.

Lors de l'intervention, les personnes assurant l'assistance téléphonique de NordNet pourront, avec votre accord, prendre le contrôle à distance de votre ordinateur. Dans ce cas, Vous êtes averti que la personne qui a pris le contrôle de votre ordinateur, pourra visualiser l'ensemble des éléments visibles sur votre poste et l'ensemble des éléments en cours d'exploitation.

En conséquence, si Vous ne souhaitez pas qu'il puisse accéder à un programme ou fonctionnement, Vous vous engagez à le fermer avant la prise de contrôle à distance. De même, Vous vous engagez à signaler à la personne prenant le contrôle de votre poste à distance, tout fichier ou programme auquel Vous lui interdisez l'accès.

En cas de nécessité de recourir à un technicien tiers pour remédier aux difficultés rencontrées au titre de l'utilisation du Service, NordNet ne prendra en charge cette intervention que si elle en a expressément et préalablement donné l'accord, et sous réserve de la présentation et validation entre les Parties d'un devis préalable.

## 18.2 Assistance en ligne

NordNet met également à votre disposition, une assistance administrative, technique et commerciale gratuite, en ligne (disponible sur le Site NordNet.com, rubrique « Nous contacter »).

Ladite assistance couvre les mêmes questions que celles visées au paragraphe « Assistance téléphonique ».

Pour toute demande d'assistance en ligne, seul le formulaire de contact en ligne devra être utilisé. A défaut, NordNet se réserve le droit de ne pas traiter les demandes qui n'auraient pas été initiées par son intermédiaire.

## **ARTICLE 19. ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS PARTICULIERES**

Toute nouvelle version des Conditions Particulières sera publiée sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com) dans la rubrique « Conditions Générales ».

La date d'entrée en vigueur des Conditions Particulières figure sur celles-ci.

Ces modifications sont sans incidence sur les contrats en cours, mais seront applicables lors de tout renouvellement, modification ou migration d'abonnement. Vous vous engagez ainsi à en prendre connaissance et Vous vous portez fort de leur respect par l'ensemble des utilisateurs de l'Option.

## **ARTICLE 20. NOTIFICATIONS**

Toutes les notifications, communications prévues par les présentes Conditions Particulières seront réputées Vous avoir été valablement délivrées si elles sont adressées soit, selon ce que prévoient les Conditions Particulières ou Votre contrat :

1. par courrier :

- à NordNet : 111 rue de Croix – Château de la Bonnerie – BP 60985 – 59510 HEM
- à Vous : à l'adresse postale Vous concernant et que Vous avez communiquée à NordNet.

Toute mise en demeure devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les conditions définies aux Conditions Particulières, adressée à l'adresse postale correspondante.

2. en ligne :

- pour joindre NordNet, nous Vous remercions d'utiliser le formulaire de contact accessible sur le site [www.NordNet.com](http://www.NordNet.com), rubrique « Nous contacter »



- NordNet utilisera principalement le courrier électronique pour Vous informer de tout élément concernant l'Option. Le courrier électronique sera adressé sur l'adresse de courrier électronique principale de votre compte.

Tout courriel sera réputé avoir été reçu quinze (15) jours après son expédition par NordNet. Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre boîte à courriels pendant au moins quinze (15) jours, il Vous appartient d'en avertir NordNet par lettre ou courriel.

#### **ARTICLE 21. RECLAMATIONS – LITIGE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

L'article « Réclamations – Litige – Compétence juridictionnelle » des Conditions Générales de votre Contrat principal est applicable.

## ANNEXE

### Tarifs téléphonie en euros TTC et destination d'appels

Les frais d'accès au Service s'élèvent à 29 €

CR = Coût de mise en relation

CC = Coût des communications

	FIXES	MOBILES
France	<b>CR = 0,11 €</b> <b>CC = 0,039 € / min</b> <b>Inclus dans le forfait</b> <b>dès la formule Essentiel</b>	<b>CR : 0,16 €</b> <b>CC : 0.16 € /min</b>
Vers DOM/TOM  (Guyane Française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Saint Pierre et Miquelon)	<b>CR : 0,11 €</b> <b>CC : 0.175 € /min</b>	<b>CR : 0,24 €</b> <b>CC : 0.48 € /min</b>
Vers autres DOM/TOM  (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie)	<b>CR : 0,11 €</b> <b>CC : 0.175 € /min</b>	<b>CR : 0,11 €</b> <b>CC : 0.175 € /min</b>
Vers Europe Proche  (Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, îles Canaries, île de Guernesey, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse)	<b>CR : 0,11 €</b> <b>CC : 0.07 € /min</b>	<b>CR : 0,11 €</b> <b>CC : 0.305 € /min</b>
Vers Europe  (Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Estonie, Gibraltar, Hongrie, Iles Féroé, Islande,	<b>CR : 0,11 €</b> <b>CC : 0.28 € /min</b>	<b>CR : 0,11 €</b> <b>CC : 0.502 € /min</b>

Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte,  
Moldavie, Monténégro, Pologne,  
Roumanie, Russie, Saint-Martin, Serbie,  
Slovaquie, Slovénie, Ukraine et  
Yougoslavie)

Vers Maghreb

(Algérie, Maroc et Tunisie)

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.28 € /min**

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.359 € /min**

Vers Afrique

(Afrique du Sud, Angola, Benin, Botswana,  
Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap  
Vert, Tchad, Comores, Congo, Côte  
d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée,  
Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon,  
Gambie, Ghana, Guinée, Ile Maurice,  
Kenya, Lesotho, Libéria, Lybie,  
Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie,  
Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria,  
République d'Afrique Centrale, Rwanda  
Sainte Hélène, Sénégal, Seychelles, Sierra  
Leone, Somalie, Soudan, Swaziland,  
Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie,  
Zimbabwe)

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.62 € /min**

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.842 € /min**

Vers Amérique du Nord

(États-Unis, Canada)

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.07 € /min**

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.07 € /min**

Vers Amérique Centrale

(Anguilla, Antigua, Antilles des Pays-Bas,  
Aruba, Bahamas, Barbade, Belize,  
Bermudes, Costa Rica, Cuba (uniquement  
mobile), El Salvador, Grenade, Guatemala,  
Haïti, Honduras, Jamaïque, Iles Caïman,  
Iles Cocos, Iles Falkland, Iles Turks et

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.69 € /min**

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.912 € /min**

Caïcos, Iles Vierges, Mexique, Montserrat,  
Nicaragua, Panama, Porto Rico,  
République Dominicaine, Sainte Lucie,  
Saint Vincent, Trinité et Tobago)

Vers Amérique du Sud

(Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie,  
Équateur, Guyane, Ile de Pâques, Pérou,  
Paraguay, Saint Kits et Nevis, Suriname  
Uruguay, Venezuela)

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.44 € /min**

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.662 € /min**

Vers Asie

(Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie,  
Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh,  
Biélorussie, Bhoutan, Brunei, Cambodge,  
Chine, Chypre, Corée, Émirats Arabes  
Unis, Géorgie, Hong Kong, Inde, Indonésie,  
Iran, Irak, Israël, Japon, Jordanie,  
Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban,  
Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie,  
Myanmar Burma, Népal, Oman, Pakistan,  
Palestine, Philippines, Qatar, République  
Démocratique Lao, République du Yémen,  
Singapour, Sri Lanka, Syrie, Taiwan,  
Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan,  
Turquie, Ouzbékistan, Vietnam)

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.74 € /min**

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.962 € /min**

Vers Océanie

(Australie, Guam, Hawaii, Iles Chatham,  
Iles Christmas, Iles Cook, Iles Fidji, Ile  
Marianas, Ile Marshall, Ile Niue, Ile  
Rodriguez, Iles Tonga, Kiribati, Micronésie,  
Nauru, Nouvelle Zélande, Palau,  
Papouasie-Nouvelle- Guinée, Samoa  
Américaines, Samoa Occidentales,  
Tokelau, Timor, Tuvalu, Vanuatu )

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.74 € /min**

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.962 € /min**

Vers le reste du monde 1  
 (Cuba (uniquement le fixe), Groenland,  
 Guinée Bissau, Ile de Jersey, Ile de  
 l'Ascension, Wallis et Futuna fixe)

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.825 € /min**

**CR : 0,11 €**  
**CC : 0.825 € /min**

Vers le reste du monde 2  
 (Antarctique, Iles Diego Garcia, Ile Midway,  
 Ile de Norfolk, Iles Solomon, Sao Tomé et  
 Principe, Ile Wake)

**CR : 0,11 €**  
**CC : 2.87 € /min**

**CR : 0,11 €**  
**CC : 2.87 € /min**

### Numéros spéciaux

Le coût d'une communication est égal à l'addition du Coût de mise en relation (ci-après « CR ») qui est facturé lors de chaque communication quelque soit sa durée, et du Coût des communications («ci-après CC ») déterminé en fonction du temps de la communication.

Numéro commençant par	CR en EURO TTC	CC à la minute en Euro TTC
118710 118713	0,02 €	0 €
118612 118833	1,04 €	0,23 €
118075 118218 118222 118712 118888 3205	1,46 €	0,23 €
118711	0,79 €	0,23 €
118000 118006 118007 118008 118018 118318 3278	1,35 €	0,34 €
118700 3212 3257	3,03 €	0 €

0800 0805 080521 08088 0808800 0808808 0809 30 31 3208 3220 3224 3253 3604 3636	0,02 €	0 €
0801 0810 0811 081112 10 3217 3221 3238 3240 3252 3292 3610 3646 3676 3901 3906 3929 3930 3932 3934 3935 3955 3960 3966 3970 3972 3975 3977 3990 3994 083606 0860	0,08 €	0,03 €
0802 3215 3223	0,11 €	0,12 €

3233 3611 3678 0820 082041 0821		
3222 3690 082020 082021 082022 082110	0,11 €	0,09 €
3949	0,13 €	0 €
33803 3299 3605 3637 3989 0825 082563 0826	0,11 €	0,15 €
3203 3234 3602 3603 3922 089064 089070	0 €	0,11 €
3204 3225 3235 3241 3258 3260 3273 3295 3607 3608 3619 3624 3631 3639 3670 3912 3924 3936 3939 3944	0 €	0,15 €

3959 3995 0890		
3210 3634 3686 3910 0891	0 €	0,22 €
3211 3213 3216 3226 3228 3229 3230 3231 3232 3236 3237 3239 3242 3244 3245 3246 3256 3262 3265 3266 3272 3280 3282 3296 3298 3601 3606 3620 3635 3650 3654 3662 3663 3666 3667 3672 3900	0 €	0,34 €



3907 3909 3915 3920 3933 3937 3938 3940 3945 3950 3969 3987 3993 0892		
0893	0 €	0,75 €
3243 3270 3275 3281 3626 3632 3660 3680 3699 3980 0897	0,59 €	0 €
0898	1,15 €	0 €
3200 3201 3202 3206 3207 3209 3214 3250 3255 3263 3264 3268 3269 3271 3274 3277 3284 3286 3288 3294 3600 3627	1,35 €	0,34 €

3630		
3633		
3638		
3640		
3665		
3669		
3698		
3999		
0899		

## INDEX

- Article 1 – Préambule
- Article 2 – Définitions
- Article 3 – Objet
- Article 4 – Droit de rétractation
- Article 5 – Informations et coordonnées
- Article 6 – Description de l’Option
  - 6.1 – Présentation des formules d’abonnement
  - 6.2 – Présentation de l’Option Téléphone par Satellite
    - 6.2.1 Le Kit téléphonie
    - 6.2.2 La ligne téléphonique IP
    - 6.2.3 L’espace abonné
    - 6.2.4 Réception de vos messages vocaux
- Article 7 – Livraison, Installation et Utilisation
  - 7.1 – Livraison
  - 7.2 – Transport
  - 7.3 – Réserve de propriété – Transfert des risques
  - 7.4 – Produits défectueux – Retour de matériel
  - 7.5 Assurances
  - 7.6 – Installation
    - 7.6.1 Vérifications préliminaires
    - 7.6.2 Identifiants
    - 7.6.3 Utilisation de la Téléphonie IP
    - 7.6.4 Qualité de la communication et Continuité du service
- Article 8 – Maintenance
- Article 9 – Tarifs et Paiement
- Article 10 – Changer de formule – Migrer
  - 10.1 Modification à l’initiative de NordNet
  - 10.2 Modification à Votre initiative
- Article 11 – Données personnelles – Annuaire universels
- Article 12 – Responsabilité
  - 12.1 – Limitation de responsabilité
  - 12.2 – Votre responsabilité
- Article 13 – Force majeure
- Article 14 – Durée du Contrat
- Article 15 – Blocage
- Article 16 – Résiliation
  - 16.1 – Résiliation sans faute
  - 16.2 – Résiliation pour faute
- Article 17 – Conséquences de la cessation de l’Option
  - 17.1 – Contrat d’accès à Internet Satellite

17.2 – Matériel

17.3 – Services

Article 18 – Assistance

18.1 – Assistance téléphonique

18.2 – Assistance en ligne

Article 19 – Entrée en vigueur des Conditions Particulières

Article 20 – Notifications

Article 21 – Réclamation – Litige – Compétence juridictionnelle